REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 6 juin 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint de la chancellerie d'Etat et du département de la cohésion sociale (DCS)

Votations cantonales 18 juin 2023: les 6 objets déclinés en langue des signes

Pour la première fois, les objets cantonaux soumis à la votation le 18 juin prochain sont traduits intégralement en langue des signes pour les personnes sourdes et malentendantes. Une nouvelle mesure dont la chancellerie d'Etat et le département de la cohésion sociale se réjouissent et qui fait suite à la volonté du canton d'inclure toutes les électrices et les électeurs. Ces 6 vidéos sont le fruit d'une collaboration avec l'association genevoise S-5, qui s'engage notamment pour l'accès des sourds et de leurs proches à l'information et à la communication.

6 objets cantonaux, 6 capsules vidéos en langue des signes. Une première pour le canton de Genève dont l'inclusion des personnes en situation de handicap figure au cœur de ses priorités. Afin que les personnes sourdes et malentendantes puissent mieux saisir les enjeux liés aux objets cantonaux soumis au vote populaire et se forger leur propre opinion, la chancellerie d'Etat et le département de la cohésion sociale ont collaboré avec l'association S-5 pour la création de ces vidéos, qui traduisent l'intégralité de la brochure d'information. Désormais, les objets cantonaux seront systématiquement traduits en langue des signes.

Par cette mesure, le canton de Genève renforce la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). En Suisse, parmi les personnes malentendantes, environ 10'000 utilisent la langue des signes suisse-allemande (Deutschschweizer Gebärdensprache), française ou italienne (Lingua dei segni italiana).

Une initiative qui s'inscrit dans la durée: la chancellerie d'Etat à Genève soutient depuis plus de dix ans l'Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants (ABA) du canton de Genève dans la réalisation de capsules audio pour les votations et les élections cantonales. Depuis deux ans, le canton propose également le « comment voter » à travers des brochures PDF et des vidéos en langage facile à lire et à comprendre (FALC). Le texte ainsi simplifié peut être compris par les personnes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif, mais aussi par d'autres comme les personnes malvoyantes, les personnes âgées, ou des personnes qui maîtrisent mal le français.

Les enseignements tirés de cette première expérience permettront de faire évoluer la pratique pour les prochaines votations.

Davantage d'information sur le site https://www.ge.ch/votations/20230618/

Pour toute information complémentaire: Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 80 ou M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32.